

PROJET PEDAGOGIQUE ANNEE en cours
MAISON DE L'ENFANCE BACHELARD
Accueil de Loisirs Sans Hébergement 3 - 13 ans

Mise à jour du 06/01/2023

Sommaire :

Présentation générale	page 2
Objectifs pédagogiques	page 3
- Proposer un lieu d'accueil épanouissant	
- Favoriser la découverte et l'initiation	
- Favoriser la co-éducation	
Projet de fonctionnement	page 6
- L'équipe pédagogique et technique	
- Le rôle de l'animateur	
- La posture professionnelle	
- La formation des animateurs	
- La question du choix et du non-choix	
- L'accueil des 3/5 ans	
- L'accueil d'enfants porteurs de handicap	
- La journée type	

PRESENTATION GENERALE

La Maison de l'Enfance Bachelard (MEB) a été créée en 1968. C'est une association qui a pour objet de mettre en place des activités socioculturelles pour les enfants de 3 à 13 ans, leur permettant de s'inventer un avenir, de grandir et de les accompagner ainsi que leurs familles, dans leurs projets et leur quotidien.

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration, composé de parents élus et de représentants de la Ville de Grenoble, et appuyé par une équipe de professionnels.

Dans le cadre du fonctionnement de son accueil de loisirs, la MEB est soutenue financièrement par différents partenaires institutionnels et notamment la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales.

Le projet pédagogique du centre de loisirs détermine les missions de celui-ci sur l'année en cours, en complémentarité des autres activités (activités périscolaires, animations scolaires, animations familles, accueil petite enfance).

Le public du centre de loisirs de la MEB provient essentiellement des quartiers Mistral et Libération. Les enfants qui fréquentent le centre sont principalement scolarisés dans les écoles publiques Anatole France et Libération, et à l'école privé de Saint-Pierre du Rondeau. Quelques enfants venus d'autres secteurs sont également accueillis.

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 13 ans, dans les locaux du Parc Bachelard et du centre d'animation. C'est un lieu de détente pour les enfants et un lieu de ressources possible pour les parents.

Le centre de loisirs est ouvert chaque mercredi et durant chaque période de vacances scolaires de 8h à 18h. L'accueil est possible en demi-journée, journée complète, avec ou sans repas. Le siège social de l'association étant situé dans le quartier Mistral, les parents ont la possibilité d'amener leur enfant et de venir le chercher dans l'un ou l'autre des deux bâtiments.

Nous organisons également des temps d'activités réguliers les samedis en période scolaire. Au-delà des activités proposées, il s'agit également de proposer des temps où les parents sont intégrés au projet. Contrairement aux moments d'animation (vacances et mercredis), les parents sont parfois davantage disponibles le samedi.

Durant leurs loisirs, les enfants ont besoin d'un lieu totalement différent du cadre scolaire ou familial. Le centre de loisirs offre ainsi un cadre éducatif différent, sécurisant et rassurant pour les enfants encadrés par des adultes disponibles et garants de leur sécurité tant physique que morale ou affective.

Le projet pédagogique détermine le cadre d'actions mises en place dans le centre de loisirs. Ce document est à destination des équipes d'animation, des familles et des services de l'Etat. Son contenu n'est pas figé et peut évoluer au fil du temps et en fonction des personnes qui assurent sa mise en œuvre. Les objectifs du projet pédagogique découlent des valeurs du projet éducatif de l'association.

Il est décliné en 3 objectifs principaux, précisés par des objectifs opérationnels qui donnent un cadre plus précis à notre action pédagogique. Nous essayons d'atteindre ces objectifs en nous appuyant sur des actions et des méthodes qui déterminent nos façons de travailler.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectif principal n°1

Proposer un lieu d'accueil épanouissant

Objectif opérationnel

Assurer la sécurité morale, physique et affective de l'enfant

Actions

Respect de la législation en vigueur

Respect du rythme de l'enfant

Méthode

Temps calme pour tous après le déjeuner.
Sieste ou repos pour les enfants de 3 et 4 ans, et pour les autres si besoin.
Vigilance sur les signes de fatigue et d'excitation.
Adaptation des activités selon l'état du groupe.

Proposer une alimentation de qualité

Le cuisinier travaille des produits frais.
Incitation à goûter à tout.
Via le jardin, faire pousser et manger des fruits et légumes.
Proposer des ateliers cuisine.

Appliquer les règles d'hygiène au quotidien

Lavages de mains réguliers.
Toilette des enfants si besoin.
Respect des règles sanitaires concernant l'entretien du bâtiment.

Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité

Favoriser les relations de confiance

Prendre le temps d'accueillir parents et enfants.
Encourager la discussion, la compréhension.
Etre disponible et à l'écoute.
Désigner des référents par tranches d'âges.

Développer le langage et la communication

Transmettre et expliquer les règles du vivre ensemble aux enfants.
Inciter les enfants à faire des phrases pour communiquer.
Favoriser la conversation avec les enfants et entre eux.

Proposer des activités de qualité

Elaborer un programme d'activités variées, adaptées aux tranches d'âge, avec des moyens humains, matériels et financiers mesurés.

Réunions de préparation avec toute l'équipe d'animation.
Equilibre des sorties, activités sportives et manuelles, jeu libre, grands jeux...

Animer

Préparation des activités (matériel, modèle...), avec du temps en semaine pour les animateurs permanents, et du temps personnel rémunéré pour les vacataires.
Accompagner les enfants vers l'autonomie, favoriser le "faire ensemble".

Evaluer les temps d'animation : avec les enfants et en équipe, faire un bilan.

Impliquer l'équipe d'animation

Partager les enjeux : communiquer pour comprendre l'environnement et le système de fonctionnement.

Accompagner les stagiaires : accueil et explication du fonctionnement de la structure, travail sur des objectifs simples et atteignables ainsi que sur la posture attendue, bilan intermédiaire en milieu et fin de stage.

Accompagner les nouveaux animateurs : explication de la structure, le fonctionnement, la posture professionnelle.
Partager des moments conviviaux.
Rémunérer une journée par trimestre pour de la préparation personnelle.
Proposer des temps de formation chaque trimestre.

Objectif n°2 Favoriser les découvertes et les initiations

Connaître sa ville

Se déplacer

Apprendre à se déplacer à vélo en ville, sur les pistes cyclables ou sur route.
Apprendre à se repérer en ville.
Savoir prendre les transports en commun.

Découvrir les lieux culturels

Profiter des propositions culturelles de la ville : musées, expositions, spectacles...
Répondre aux sollicitations des structures correspondant au projet de la Maison de l'Enfance et permettant la découverte.

Encourager les vraies relations de partenariat

Prendre le temps de construire ensemble les actions, de les évaluer.

Découvrir ou essayer de nouvelles activités

Mettre en place des outils (boîte à idées, temps de forum...) pour essayer de prendre en compte les envies ou propositions des parents et des enfants.
Proposer des stages afin que les enfants aient le temps de s'initier à une pratique.
Proposer des activités nouvelles : ne pas faire toujours les mêmes jeux, les mêmes créations.

Profiter de la montagne

Favoriser la découverte d'activité de pleine nature

Susciter la curiosité, les questionnements.
Apprendre de nouvelles connaissances sur la faune, la flore.
Rechercher un encadrement spécifique si besoin.

Sensibiliser au respect de la nature

Trier les déchets au centre de loisirs, expliquer pourquoi.
Aider les enfants à s'approprier la compréhension des choses (le cycle de l'eau, comment les légumes poussent, la vie des animaux...)
Respecter les lieux de sorties (déchets de pique-nique, ramassage abusif de fleurs...)

Encourager la participation aux camps et séjours

Permettre aux enfants la découverte d'un lieu différent, loin de chez eux

Changer de destination chaque année.
Découvrir une activité nouvelle en adéquation avec le lieu.
Pour les plus jeunes, accompagner les premières expériences de vie hors du foyer familial.
Proposer des séjours pour chaque tranche d'âges.

Vivre autrement quelques jours

Varié les types de séjours : camping, centre, avec restauration ou gestion libre...
Changer de rythme par rapport à la période scolaire

Encourager la réflexion collective (parents, animateurs, acteurs sociaux...)

Travailler avec les parents pour le meilleur accueil possible de leur enfant

Accueillir, écouter, conseiller.

Orienter.

Accompagner.

Réfléchir ensemble, chercher des solutions : certains parents peuvent éprouver des difficultés avec leur enfant. La Maison de l'Enfance peut être un lieu de ressources pour les questions liées à la parentalité.

Encourager l'investissement au sein de l'association

Dans le Conseil d'Administration, le Bureau.

Participer à la vie de l'association : aider à distribuer programmes et affiches, recueillir les idées et les projets, participer aux bilans...

Partager des moments conviviaux

Sorties familles avec le centre de loisirs et la crèche.

Organisation de temps d'animation le samedi.

Invitation aux projections des films de séjours.

Relai d'information sur les soirées hors centre de loisirs : soirées jeux, soirées débat...

Invitation aux fêtes du centre de loisirs et organisation régulière de temps festifs avec les parents en fin de période.

Faire connaître notre travail

Choix pédagogiques : partage des enjeux pour une meilleure compréhension de chacun (animateurs ou parents usagers)

Faire circuler le projet pédagogique.

Le programme d'activité : voir paragraphe sur la question du choix en page 5.

Distribution des affiches, des tracts notamment dans des lieux de passage ou ressource.

Prendre le temps de répondre aux interrogations des parents, animateurs, enfants sur notre manière de faire et de décider.

Communiquer avec les parents

Etre disponible, à l'écoute.

Faire connaître le site internet et y publier les programmes d'activités.

Proposer des réunions de présentation ou d'information (saison de ski, séjours...).

Valoriser ce que les enfants font/ ce que l'on fait avec eux

Mettre en valeur les créations : photos, livrets, exposition lors de chaque fête.

Afficher les photos.

Donner le soir aux enfants ce qu'ils ont fabriqué.

Finir les projets commencés.

L'équipe pédagogique et technique

▪ L'organisation :

Un animateur permanent de la Maison de l'Enfance dirige le centre de loisirs. Sa fonction de direction l'amène à encadrer l'équipe d'animation, à organiser le fonctionnement du centre, à être dans une relation privilégiée avec les familles, à rendre compte du fonctionnement (dépenses, sorties, fréquentation...). Le centre de loisirs étant un accueil multisites, l'équipe de direction se compose d'un directeur et d'un adjoint, répartis sur les deux sites. La MEB s'impose des taux d'encadrement supérieurs aux taux réglementaires (dans la mesure du possible, 1 adulte pour 8 enfants de plus de 6 ans, et 1 pour 5 enfants de moins de 6 ans) pour privilégier la disponibilité des adultes et améliorer la qualité de l'accueil des enfants.

Les animateurs travaillent en équipe avec également :

- Des stagiaires en cours de formation professionnelle ou universitaire dans le domaine de l'animation.
- Des animateurs vacataires possédant le BAFA et éventuellement d'autres qualifications (comme le brevet de surveillant de baignade, par exemple) viennent compléter l'équipe. Certains peuvent être non qualifiés à partir du moment où ils peuvent justifier d'une expérience équivalente.

Dans la mesure du possible, nous essayons d'engager des personnes pour une période située au moins entre deux temps de vacances pour les vacataires du mercredi, et une ou plusieurs semaines lors des vacances scolaires. La régularité des animateurs permet de créer des relations de confiance avec les parents et les enfants et de stabiliser l'organisation et la cohésion du groupe. Accueillir de nouveaux encadrants permet cependant d'apporter un regard neuf et une nouvelle dynamique de travail. Il s'agit donc de trouver le bon équilibre et une complémentarité.

L'équipe est complétée par :

- Une secrétaire d'accueil, au siège de l'association, qui gère les inscriptions.
- Un cuisinier, qui établit le menu et confectionne les repas chaque mercredi et période de vacances.
- Un agent d'entretien et d'aide au service, qui assure l'entretien du bâtiment et participe au service des repas.

Tout le personnel veille au bon déroulement et à la qualité du centre de loisirs dans sa globalité.

Les règles de fonctionnement et d'organisation de l'équipe d'animation sont définies avec l'ensemble de l'équipe, en amont de chaque période de fonctionnement. Ainsi chacun s'engage sur un projet en connaissance de cause. Le cadre commun permet de donner des repères collectifs et individuels et d'évoluer de manière autonome.

▪ Le rôle de l'animateur :

L'animateur est un adulte qui accompagne les enfants dans leur apprentissage de la vie en collectivité. Il les aide à prendre conscience d'eux-mêmes et des autres, à penser par eux-mêmes, à affirmer leurs propres idées.

Les activités, et notamment le jeu, sont des outils pour cet accompagnement. L'animateur est garant du cadre sécurisant ces apprentissages.

Il doit pouvoir expliquer aux parents ce que l'enfant a fait durant sa journée s'il était dans son groupe d'activité, ou l'orienter vers un des animateurs référents. Ce n'est pas possible de ne pas donner de réponse à un parent.

Face aux comportements inadaptés d'un enfant, violence verbale ou physique envers lui-même ou les autres, l'animateur doit favoriser la discussion et la résolution des problèmes. Il ne doit pas punir abusivement et cela doit être temporaire, justifié et approprié. Il vaut parfois mieux différer la discussion ou demander de l'aide à un collègue plutôt que de s'emporter face à un enfant... (voir paragraphe sur la sanction).

Chacun doit trouver le bon équilibre afin que tout le monde trouve sa place dans l'équipe. Il faut savoir prendre des initiatives et communiquer (conseils, idées, problèmes...). Chaque animateur doit prendre part à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet pédagogique, et pour cela exprimer ses questionnements et ses opinions.

■ La posture professionnelle :

Les animateurs sont engagés par la Maison de l'Enfance et représentent donc celle-ci. Chacun se doit donc d'être neutre dans son attitude (langage...), son apparence (tenue vestimentaire...), ses prises de positions et de ne pas afficher ses convictions personnelles (signes religieux, politiques...). Les familles confient leurs enfants à la MEB et non à un animateur en particulier.

Dans le cadre de son travail, un animateur a accès à certains renseignements concernant les familles. Chacun est tenu de respecter leur confidentialité. De la même façon, toutes les informations importantes doivent être transmises aux responsables.

Pour ce qui est de l'usage du téléphone portable à des fins personnelles, il est strictement limité aux temps de pause et en aucun cas lorsque l'animateur est en activité avec les enfants.

Le téléphone personnel d'un animateur ne doit pas non plus être utilisé dans le cadre professionnel, sauf en cas d'urgence. La Maison de l'Enfance met à disposition de l'équipe, des téléphones fixes sur les différents lieux d'accueil, ou un portable utilisable en sortie/déplacement.

Comme le stipule la loi, l'usage de la cigarette est interdit lors des activités avec les enfants et dans l'enceinte du centre (intérieur comme extérieur). Lors des sorties/déplacements, les animateurs sont considérés comme en activité. Seuls les temps de pause peuvent être utilisés à ces fins.

Les temps de pause sont gérés en équipe avec une rotation des animateurs. Ces derniers s'organisent entre eux en veillant bien à ne pas mettre en difficulté le fonctionnement de la structure.

■ Les réunions et temps de préparation :

Avant chaque période de fonctionnement, une réunion de préparation est planifiée. Elle permet d'avoir un échange autour du projet du centre et de discuter de l'organisation, de la répartition des animateurs, ainsi que du programme d'activités. Après chaque période, un bilan est réalisé et transmis aux responsables de la MEB. Concernant la forme, chaque directeur procède comme il le souhaite.

Durant la période d'ouverture, des réunions de régulation sont souvent nécessaires. Une nouvelle fois, il n'y a pas de formule établie concernant leur organisation, mais bien quelques règles à respecter. Il est par exemple nécessaire d'être vigilant par rapport à la disponibilité des animateurs (temps de travail, fatigue...) et au positionnement de ces réunions. Ces rencontres ont également pour objet de favoriser la convivialité et donc la cohésion de l'équipe.

Ces réunions devront être animées sur la forme et promouvoir la participation de tous. L'implication de l'ensemble de l'équipe d'animation en sera favorisée et permettra à chacun d'être force de proposition autant que de pouvoir prendre des initiatives dans un cadre défini.

■ La formation :

L'équipe d'encadrement est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique. Un de nos objectifs étant d'impliquer l'équipe d'animation dans le projet global de la maison, nous leur proposons régulièrement des formations, sur des techniques d'animation mais également sur des thèmes plus vastes comme l'autorité, la gestion de conflits...

Cela constitue également une réponse face à la multiplication des temps de discussion, de réflexion, de débats entre animateurs et direction et une demande notamment pour faire face aux difficultés rencontrées devant la diversité de certains comportements d'enfants.

L'équipe de direction suit plus particulièrement les animateurs en formation (BAFA, formation professionnelle...) et assure la validation des sessions.

L'évaluation d'une période de formation doit se faire sur la durée : avant la prise de fonction (poser des objectifs personnalisés et atteignables ; réfléchir à des moyens de les atteindre ; établir des critères d'évaluation), pendant la période de stage à intervalles réguliers (faire des points d'étape pour encourager, ajuster les objectifs, réévaluer les moyens), et à la fin pour valider (ou non) le stage et rendre une évaluation partagée. Si le tuteur/directeur reste garant de l'évaluation, il est important de laisser une place à l'auto évaluation du stagiaire, permettant notamment de mesurer la capacité d'analyse et/ou de remise en question de l'animateur.

Les relations

Le centre de loisirs est avant tout un lieu de socialisation au sein duquel les enfants apprennent à vivre avec d'autres personnes. Dans sa vie quotidienne, au cours des activités, il est continuellement en contact avec d'autres adultes et enfants. La question des relations est donc au cœur de ses préoccupations, même s'il ne s'en rend pas toujours compte. *Comment puis-je me comporter dans le groupe ? Qu'ai-je le droit de faire et de ne pas faire ? Que va-t-il se passer si je ne respecte pas une règle ?* Autant de questions auxquelles il a besoin de trouver des réponses claires.

La collectivité impose un certain nombre de règles qui permettent à l'enfant d'avoir des repères et donc d'évoluer dans un climat sécurisant. Cet environnement est propice au développement de ses facultés propres et lui donne l'occasion d'entrer en relation avec les autres. Au travers de ces interactions, de ces échanges, il se construit en tant qu'être social, lui par rapport aux autres, au collectif.

▪ Les relations entre enfants :

Généralement, les enfants entrent naturellement en relation avec leurs pairs. Ils sont généralement moins inhibés que les adultes, par les règles sociales. Ils n'ont pas assimilé tous les codes de la société et n'ont donc pas la même manière de rentrer en contact avec un autre enfant. Parfois même, cette première approche peut être maladroite ou inadaptée, et déclencher chez son interlocuteur, une réaction inattendue voire violente.

Il est important de favoriser la communication verbale et non violente, qui s'appuie sur le langage et l'explication. Des espaces de régulation (forum...) donnent la possibilité à chaque enfant et au groupe, de discuter des problèmes ou plus simplement de la vie du groupe, et de trouver ensemble des solutions ou un mode de fonctionnement adapté. Ces temps de régulation sont tout aussi importants en l'absence de difficultés car elles permettent de créer un rituel et de prévenir les conflits.

Pour favoriser d'autres types de relations que l'opposition, la mise en place de projets collectifs ou de jeux coopératifs, permet de ne pas systématiser la « compétition ». Faire ensemble amène les enfants à considérer l'autre comme un partenaire et non comme un « adversaire ». Cela peut s'entendre tout autant lors des activités et projets, que dans la vie quotidienne (mise du couvert...).

▪ Les relations enfants-adultes :

Chaque enfant a sa propre identité, sa propre histoire, et doit être accepté dans cette différence. Il ne pourra se construire, grandir, s'épanouir qu'à la condition où il se sent respecté en tant qu'individu à part entière.

L'adulte se doit de ne pas porter de jugement sur l'éducation des enfants ou les valeurs transmises par sa famille.

Dans le cadre de sa mission de prévention, la Maison de l'Enfance suit avec attention les familles les plus en difficulté par rapport aux comportements de leur enfant et leur propose un accompagnement éducatif.

L'adulte est là pour garantir le cadre qui sert de repères aux enfants afin qu'ils puissent évoluer en toute liberté et être conscients des limites qui leur sont posées. C'est un ensemble de règles, de balises qui déterminent un champ de possibilités, de droits et de devoirs. Sans cadre, il ne peut y avoir de réelle liberté sans nuire à d'autres. Il est donc davantage à appréhender comme un espace de liberté défini, plutôt qu'un ensemble de restrictions : « *j'ai le droit de...* », « *je suis autorisé à...* », « *je peux...* », etc.

Si l'équipe pédagogique est garante du respect du cadre, ce dernier peut tout à fait être discuté avec les enfants pour ce qui est de sa part « négociable ». Cette approche partagée favorise l'acceptation et la compréhension des règles collectives.

Faire respecter ce cadre, c'est pour l'animateur, accepter d'éventuellement poser une sanction à l'encontre de celui qui aurait dépassé les limites. A la différence de la punition, nous considérons que **la sanction est un acte éducatif** qui va permettre à l'enfant :

- De comprendre sa faute, en quoi il a enfreint une règle,
- De se confronter à ses responsabilités,
- D'éventuellement réparer sa faute pour ne pas être dans la culpabilité,
- De ne pas réitérer la même faute.

La sanction doit être en rapport avec la faute commise, adaptée aux capacités de l'enfant et mesurée en fonction de la gravité des faits. Elle ne peut être uniquement une menace car dans ce cas, elle perd de son sens.

Pour appliquer une sanction, l'animateur doit faire preuve d'autorité en se positionnant comme éducateur et en respectant quelques principes :

- La **distanciation** qui consiste à « *ne pas prendre pour soi ce qui n'est pas soi* » (Descartes). Lorsque l'autre remet en cause vos règles ou votre autorité, il ne faut pas considérer que c'est par rapport à soi, à sa personne mais par rapport à ce que nous représentons (l'institution, le cadre).
- La **confiance** et l'**engagement** qui reposent sur le principe de faire ce que l'on dit. Il convient également de proposer des sanctions que l'on est en capacité d'appliquer. Ne pas brandir une sanction inapplicable.
- Le **report** pour ne pas agir dans la réaction ou la colère et prendre le temps de la réflexion. Le temps de discussion et de recadrage peut être reporté à plus tard et se dérouler dans un lieu symbolique (ex. un bureau). Il est également possible de passer le relai à un autre membre de l'équipe. Prendre de la distance en traitant la forme avant le fond (ex. « *je discuterai avec toi lorsque tu seras calme ; je ne discute pas avec quelqu'un qui crie ; parle calmement ou la discussion ne pourra pas se poursuivre* »).

Il faut également se méfier de certaines postures et éviter certains phénomènes comme :

- Le **rapport de force** qui consiste à utiliser abusivement de sa force ou de sa position. Il produit un rapport dominé/dominant avec comme effet la peur et non le respect de la personne et/ou de la règle.
- La **spirale de l'engagement** qui repousse l'application de la sanction en ajoutant la peur d'une autre toujours plus lourde. De ce fait, la dernière sanction annoncée sera disproportionnée par rapport à la faute de départ.
- Lorsque l'animateur répond à l'enfant sur le même mode de communication. Il s'agit de l'**effet miroir**.
- **Etre dans la réaction** en répondant instinctivement, sans réfléchir, en oubliant de poser la distance nécessaire pour répondre de manière professionnelle. Il convient d'éviter le ressentiment, l'émotion, le rapport affectif pour être dans un rapport juste et équilibré, chacun à sa place.

L'accueil des enfants de 3/5 ans

▪ Le cadre réglementaire :

L'accueil des enfants de moins de 6 ans dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs, est soumis à autorisation de la mairie (locaux) et à l'avis de la Protection Maternelle Infantile (PMI). A ce jour, les locaux du Parc Bachelard sont habilités à recevoir des enfants de moins de 6 ans. Le taux d'encadrement minimum pour cette tranche d'âges est d'un animateur pour 8 enfants. Nous fonctionnons généralement avec un adulte pour 5 enfants.

▪ Les relations avec la famille :

L'accueil de nouveaux enfants de 3 à 5 ans, nécessite d'être disponible envers l'enfant et ses parents afin de les recevoir au mieux, notamment lors des premiers jours.

Il est donc important de prendre du temps pour échanger avec les parents à propos de leur enfant mais également pour visiter les lieux, pour présenter les animateurs, pour expliquer comment fonctionne la structure, comment s'articulent les différents moments de la journée (la sieste, le repas...).

Tout cela prend souvent plus de temps qu'avec les enfants plus âgés pour différentes raisons :

- Les parents sont souvent plus inquiets pour un enfant de 3 ans que pour un enfant plus âgé. Ils recherchent donc des informations qui vont leur permettre d'être rassurés par rapport à l'accueil de leur enfant, notamment lorsqu'il s'agit d'un premier temps en collectivité (en dehors de l'école).
- Le développement physique et cognitif des enfants de 3 à 5 ans, en plein essor à cet âge, implique que les animateurs doivent s'adapter à leurs capacités : pour le langage (comprendre et être compris), la compréhension des consignes, les règles de vie en groupe...

Ces raisons sont également ce qui pousse la législation à requérir un taux d'encadrement supérieur à celui des enfants de plus de 6 ans.

De plus, certaines familles peuvent avoir besoin d'un suivi plus individuel. Cela peut également être une demande des animateurs que d'avoir davantage d'informations sur le comportement d'un enfant. Dans ce cas, un accompagnement spécifique peut avoir lieu dans le cadre de la mission de prévention de la Maison de l'Enfance.

▪ Des espaces spécifiques :

Dans les bâtiments du Parc Bachelard, les espaces ont été définis et dédiés à cette tranche d'âges. Ainsi, l'aménagement de l'espace permet d'avoir des salles d'activités, des sanitaires et du mobilier adaptés à la taille des enfants : la hauteur des chaises, des tables, des toilettes...

De plus, par rapport aux enfants plus âgés, les activités sont souvent organisées de manière à favoriser les petits groupes. Ainsi, il est plus facile d'accorder davantage d'attention à chaque enfant que lorsqu'ils sont en grand groupe, en favorisant la relation individuelle.

▪ Le rythme de l'enfant :

La journée des enfants de 3 à 5 ans suit un rythme plus lent que celle des plus grands. Ils sont en effet, à cet âge, en plein développement et les animateurs doivent tenir compte de leurs capacités.

Ainsi, les déplacements prennent plus de temps qu'avec les grands, et la vie quotidienne (hygiène : passage aux toilettes, lavage des mains, habillage...) fait partie de la journée au même titre que les activités proposées puisque cela fait partie des apprentissages qui se font à cet âge.

Les activités du matin comme de l'après-midi, alternent à la fois activités physiques, activités nécessitant de la concentration, et jeu libre ou encadré.

Les repas (déjeuner et goûter) sont également des moments d'apprentissage que les animateurs accompagnent. L'animateur est donc installé à une table avec quelques enfants pour veiller à ce que chacun mange (en l'incitant à goûter à tout, sans le forcer), mais également pour aider sa table à ne pas se dissiper afin que ce moment ne dure pas trop longtemps (à la différence des plus grands qui mangent beaucoup plus vite).

Juste après le repas, une sieste est proposée à tous les enfants de 3 et 4 ans. Ceux de 5 ans ont le choix d'aller se reposer dans la salle de sieste ou de faire un temps calme.

A la sieste, des lits sont installés le matin avec le nom de chaque enfant. Il peut choisir un doudou du centre ou apporter le sien (ou tout autre objet). Un rituel (histoire, comptine...) est mis en place pour rassurer l'enfant et le préparer à l'endormissement. Un animateur reste dans le dortoir pour que le calme soit respecté, et pour être

présent lors des premiers réveils. Les animateurs veillent au maximum à respecter le mode d'endormissement de chaque enfant à partir du moment où cela ne perturbe pas les autres. L'enfant n'est pas obligé de dormir puisque ce temps est fait pour se reposer, et les plus grands n'ont pas toujours besoin de s'endormir pour récupérer de l'énergie dépensée le matin, mais simplement de rester allongés. Dans ce cas, il est possible de lever un enfant qui ne dormirait pas mais aurait respecté une période de calme suffisante.

Les gros dormeurs sont réveillés si nécessaire afin qu'ils profitent de l'activité proposée l'après-midi et/ou du goûter.

Ceux qui ne dorment pas, font d'abord un temps calme (livres et histoires, dessins, petits jeux de société...) puis commencent les activités pendant que ceux de la sieste les rejoignent au fur et à mesure. Les animateurs doivent être attentifs à ce que les enfants sortant de la sieste soient accueillis et que leur arrivée ne soit pas gênante pour l'activité. Dans le cas contraire, il est possible d'organiser une activité en parallèle.

Les animateurs doivent toujours être vigilants par rapport à l'état des enfants afin de proposer et d'animer des activités qui soient en adéquation avec les besoins et les capacités des enfants, tout au long de la journée.

Il est à noter qu'une décision du Conseil d'Administration de l'association, n'autorise pas l'accueil d'enfants porteurs de couches, que ce soit pour la journée ou pour la sieste. Nous considérons que, comme à l'école maternelle, les enfants doivent être en capacité pour venir au centre de loisirs, d'aller seul aux toilettes. Une tolérance temporaire peut être envisagée pour les plus petits au moment de la sieste et avec pour objectif à court terme, l'abandon définitif de la couche.

■ Le travail éducatif :

Notre travail éducatif avec les enfants de 3 à 5 ans est centré sur différents aspects :

- **L'autonomie** : à cet âge, ils ont besoin que l'adulte les guide et les aide dans différentes phases de la journée, comme l'habillage, l'hygiène... L'adulte est là pour faciliter ces apprentissages mais également pour laisser à l'enfant la possibilité d'essayer tout seul, et de l'aider si besoin. Les animateurs sont donc présents pour accompagner les enfants vers l'autonomie.
- **Le langage** : l'équipe du centre de loisirs s'approprie les propositions formulées suite aux réflexions du groupe « langage ». L'enfant entre 3 et 5 ans, pour qui le langage est en phase de construction, « l'attrape » dans la relation qu'il noue avec les personnes qu'il connaît. Il entre naturellement dans le langage : il n'y a pas de moments spécifiques où « l'on fait du langage ». Le langage est partout présent dans la vie (jeux, histoires, discussions...). Si le langage lui est destiné, l'enfant va chercher à reproduire ces paroles qu'on lui adresse, il voit que cela a de l'effet (on lui répond) et n'a qu'une envie : recommencer !

Pour favoriser la conversation avec les enfants, nous nous appuyons sur des attitudes concrètes :

- S'adresser à chaque enfant personnellement, en l'appelant par son prénom,
 - Se mettre à sa hauteur, bien en face,
 - Lui montrer que nous avons de l'intérêt pour lui, que nous le (re)connaissons,
 - Lui donner la parole en lui posant de « vraies » questions (pas celles dont nous connaissons la réponse), en privilégiant les questions ouvertes,
 - Lui laisser le temps de répondre sans craindre les temps de silence,
 - Reformuler et enrichir ce qu'il dit,
 - Lui répéter naturellement, sans le faire répéter, les mots qu'il écorche,
 - Nommer les objets et gestes du quotidien, en « racontant » et expliquant ce que nous sommes en train de faire,
 - Mettre des mots sur ce qu'il ressent, en nommant les émotions des autres,
 - Nous faire confiance en étant nous-mêmes, dans notre différence dans nos manières de faire,
 - Permettre que parler devienne nécessaire : si l'enfant est comblé et que l'on devance ses besoins, il n'aura pas nécessité à s'exprimer.
- **La vie de groupe** : le centre de loisirs, en parallèle de l'école, est un lieu de vie en collectivité avec des règles précises, des choses que l'on peut faire ou non. Dans ce cadre, les animateurs sont là pour aider les apprentissages des enfants afin de pouvoir vivre ensemble le mieux possible : la politesse, le respect de l'autre, du matériel, l'entraide...

L'accueil d'enfants porteurs de handicap et à besoins spécifiques

La Maison de l'Enfance se veut un lieu d'accueil ouvert à tous et inscrit dans son projet éducatif, la volonté de considérer chaque enfant dans sa propre identité et dans son parcours.

Le centre de loisirs est donc un espace de socialisation et de loisirs, accessible à tous les enfants, dont ceux éventuellement porteurs d'un handicap, qu'il soit moteur et/ou cérébral, ou dits « à besoins spécifiques » qui peuvent nécessiter un accompagnement particulier.

Pour accueillir ces enfants dans les meilleures conditions possibles, nous mettons en place un échange avec la famille et l'équipe éducative éventuelle, en amont de l'inscription afin de pouvoir échanger sur les modalités pratiques de l'accueil. Si cela est nécessaire, nous engageons un animateur supplémentaire afin de palier la charge de travail inhérente à l'accueil de l'enfant concerné.

Cet accueil nécessite des moyens financiers supplémentaires car le coût du surencadrement ne peut être imputé sur la facture de la famille. Nous faisons appel aux dispositifs d'aides, notamment de la CAF.

Il convient également de former les animateurs à accueillir ces enfants. Encore une fois, des dispositifs d'accompagnement des structures sont proposés par différentes institutions ou associations.

Nous organisons également des concertations avec les équipes pédagogiques des écoles concernées.

Journée-type VACANCES SCOLAIRES

Matinée

- 8h – 9h : Temps d'accueil
- 9h15 – 9h45 : Regroupement / vie du groupe
- 9h45 – 10h30 : Activités à la carte / au choix des enfants
- 10h30 – 11h15 : Activités selon le thème de la semaine
- 11h15 – 11h45 : Temps d'activité libre / Hygiène / Préparation de la sieste / Mise du couvert
- 11h45 – 12h45 : Repas

Après-midi

	Enfants faisant la sieste (3/4 ans)		Enfants ne faisant pas la sieste (4/5 ans)
13h à 15h30	Sieste et lever échelonné	13h à 14h	Temps calme / repos
14h à 15h30	Activités calmes individuelles	14h à 16h	Activités ou sortie
15h30 à 16h30	Activité collective	16h à 16h30	Préparation du goûter

- 16h30 – 17h : Goûter
- 17h à 17h30 : Temps collectif et rangement
- 17h30 – 18h : Temps d'accueil

Journée-type période SCOLAIRE (mercredis)

Matinée (pour les enfants n'ayant pas école le mercredi matin)

- 8h – 9h : Temps d'accueil
- 9h15 – 9h45 : Regroupement / vie du groupe
- 9h45 – 11h45 : Activités à la carte / au choix des enfants
Activité cuisine (préparation du goûter)
- 11h45 – 12h15 : Temps d'activité libre / Hygiène / Préparation de la sieste / Mise du couvert
Pédibus pour les enfants scolarisés le matin
- 12h15 – 13h15 : Repas

Après-midi

	Enfants faisant la sieste (3/4 ans)		Enfants ne faisant pas la sieste (4/5 ans)
13h30 à 15h30	Sieste et lever échelonné	13h30 à 14h30	Temps calme / repos
14h à 15h30	Activités calmes individuelles	14h30 à 16h30	Activités ou sortie
15h30 à 16h30	Activité collective		

- 16h30 – 17h : Goûter
- 17h à 17h30 : Temps collectif et rangement
- 17h30 – 18h : Temps d'accueil

Les temps d'accueil

Les accueils du matin, du midi et du soir, sont des temps de transition qui doivent permettre une séparation en douceur avec la famille ou le groupe du centre. Ce sont des moments d'échange avec les familles, qui donnent la possibilité de faire passer une information, de prendre la mesure de l'état de l'enfant ou de faire un retour sur sa journée. Un animateur par tranche d'âges, se doit d'être disponible pour accueillir les familles. Pour préserver la confidentialité de certaines discussions, il est parfois nécessaire de se positionner dans un endroit à l'écart des allers et venues et non entre deux portes ou au milieu des autres parents/enfants.

Un animateur doit également noter les présences des enfants sur les fiches et donc vérifier s'ils sont bien inscrits. Dans le cas contraire, orienter la famille vers le secrétariat ou vers la direction.

L'animateur doit aussi veiller à ce que l'enfant ait une tenue adaptée (météo) et le matériel spécifique nécessaire en cas de sortie (maillot de bain...). Dans le cas contraire, il informe le parent de la situation pour qu'une solution puisse être trouvée.

Les informations orales sur la vie du centre (planning, menus...) doivent être complétées à l'écrit sur un panneau visible par les parents.

Les accueils sont des temps d'animation à part entière, même si les activités proposées le sont de manière informelle ou sous la forme d'espaces et de matériels mis à disposition (lecture, jeux de société, coloriage...). Il convient de favoriser les petits groupes et les activités calmes, en multipliant les espaces et les activités proposées.

Pour les animateurs, dans la mesure où le nombre d'enfants n'est pas conséquent, ce moment peut aussi être mis à profit pour mettre en place l'activité qui va suivre, pour ranger ou pour préparer une animation, pour se concerter entre collègues.

↳ Le mercredi :

Tous les temps d'accueil ont lieu directement au chalet du parc Bachelard (voir règlement intérieur). Les enfants scolarisés le mercredi matin dans les écoles Anatole France ou Libération, peuvent être récupérés à la sortie de l'école à midi, et emmenés directement au centre de loisirs (trajets à pied, en bus ou en minibus suivant l'organisation).

Les enfants qui viennent par leurs propres moyens pour le repas, arrivent au Parc pour 12h.

Ceux qui sont récupérés après le repas, doivent l'être au Parc entre 13h15 et 13h30.

Ceux qui viennent après le repas pour les activités de l'après-midi, peuvent arriver entre 13h15 et 13h30.

Le programme est organisé « au fil de l'eau » pour répondre aux conditions météorologiques mais aussi aux opportunités ou aux souhaits des enfants qui peuvent participer à l'élaboration du contenu.

↳ Le samedi :

Le programme des samedis est établi à l'avance et disponible sur le site internet de la MEB. Les détails de l'organisation sont également disponibles.

↳ Pendant les vacances scolaires :

Pour les 6-13 ans, les accueils (matin et soir) se font au centre d'animation (ancienne école maternelle Mistral).

Pour les 3/5 ans, les accueils du matin, du midi et du soir s'effectuent au Parc.

L'accueil d'un enfant qui part avant le repas, s'effectue à 12h. Celui d'un enfant qui part après le repas s'effectue entre 13h15 et 13h30.

Ces horaires sont à respecter pour ne pas mettre le groupe ou l'enfant concerné, dans une situation inconfortable (ex : attendre son parent alors que le reste du groupe a commencé à manger).

L'organisation des lieux d'accueil

Au centre d'animation, les enfants sont accueillis par groupes (6/8 ans et 9/13 ans) dans différents espaces. Les salles doivent être installées avant l'arrivée des enfants et rangées avec les enfants, tout comme le matériel mis à disposition.

Au Parc, en fonction du nombre d'enfants, l'accueil s'effectue dans les salles dédiées par type d'activité (lecture, activité manuelle, jeux de société, jeux d'imitation ou de construction...).

Les trajets

Tous les trajets à pied doivent s'organiser de la même manière, pour harmoniser les pratiques et donner des repères aux enfants et aux animateurs.

Lors d'un déplacement, un animateur se positionne à l'avant et un autre à l'arrière du groupe, afin de réguler la vitesse. Les groupes doivent être limités en nombre d'enfants (15/20 enfants maximum). Ils se déplacent en « rang » et les plus jeunes se donnent la main pour conserver un groupe qui ne déborde pas sur les côtés. Dans le parc, il est possible de laisser les enfants libres de leurs mouvements, à partir du moment où les animateurs gardent le contrôle du groupe et sont vigilants à l'arrivée au centre ou dans la rue.

A chaque passage-piétons, l'animateur situé à l'avant attend l'arrêt total du groupe avant de traverser. Dans le cas où un 3^{ème} animateur serait présent avec le groupe, il se positionne sur le côté du passage par lequel des voitures peuvent s'engager en tournant afin d'être davantage visible des automobilistes.

Les activités

↳ Les temps de concertation et de régulation :

Avant de démarrer les activités, il est nécessaire de réunir le groupe. Ce moment collectif sous forme de rituel, permet de faire exister le groupe dans son ensemble, de proposer un temps convivial (chansons, comptines), de régulation (rappel des règles, apprentissage du vivre ensemble), de donner la parole aux enfants (apprentissage de la prise de parole, de l'écoute, du respect de l'autre), mais aussi d'expliquer le programme de la journée, d'échanger sur des projets à venir... Ces temps sont essentiels pour que les enfants aient un espace de parole et que les animateurs puissent recueillir celle-ci afin d'élaborer des projets connectés avec leurs attentes.

↳ La question du choix et du non-choix des enfants :

Nous sommes de manière générale partisans de l'accompagnement des enfants vers l'autonomie, et notamment vers la prise de décision et donc du choix. C'est ce que nous nous efforçons de faire en proposant régulièrement aux enfants plusieurs possibilités (activité, goûter...).

Toutefois, nous nous sommes aperçus que pour certains enfants, les choix sont difficiles. Les raisons à cela sont diverses : environnement peu sécurisant, manque de confiance en soi, non-connaissance des choses proposées... C'est donc dans ce contexte que nous pouvons être amenés à intervenir pour choisir à la place de l'enfant, car il est parfois plus rassurant pour un enfant d'avoir en face de lui un adulte qui lui apporte une réponse claire, plutôt que d'avoir à choisir entre des choses qu'il ne connaît pas forcément.

↳ Les programmes d'activité :

La MEB a pris le parti de réaliser des plannings d'activités (avec les événements principaux et les jours de sorties) pour donner la possibilité aux familles d'inscrire leur enfant uniquement certains jours. Si cette démarche n'encourage pas nécessairement la présence régulière des enfants, elle permet par exemple aux familles dont les moyens financiers sont limités, de venir au centre en fonction des animations proposées. Ainsi, des familles font le choix de privilégier des activités spécifiques, notamment celles qu'elles n'ont pas l'occasion de faire pratiquer à leur enfant.

Dans la mesure du possible, les programmes doivent être disponibles pour les parents, au moins 15 jours avant chaque période de vacances.

L'ambition du centre de la MEB, est de proposer des animations de qualité, variées et favorisant la découverte et l'initiation à de nouvelles pratiques (cf. les objectifs pédagogiques). Les activités peuvent se dérouler sous la forme de stages ou suivant une thématique définie, qui permet de créer un lien entre elles.

Au sein des activités, la notion de plaisir est primordiale : plaisir de l'enfant mais aussi plaisir de l'adulte à échanger, partager, participer, réaliser un projet.

↳ La préparation et le rangement :

Les activités doivent être préparées en amont par les animateurs, et le matériel nécessaire vérifié et disponible. Des temps spécifiques peuvent être dégagés pour faciliter cette préparation.

Le rangement fait partie intégrante de l'activité et la participation ou non des enfants doit faire l'objet d'un choix réfléchi. Dans tous les cas, le matériel doit être remis en place pour les suivants, les espaces utilisés doivent être rangés.

En fin de journée, avant le goûter, toutes les salles doivent être remises en état. Il est important que la majeure partie du rangement soit effectuée avec tous les enfants et non toujours seulement avec les derniers à partir ou les plus volontaires.

Les repas

Les repas sont conçus sur place par le cuisinier de la Maison de l'Enfance (sauf situations particulières = livraison par la cuisine centrale de la ville de Grenoble), et pris dans les réfectoires ou en extérieur lorsque le climat le permet. Nous privilégions l'utilisation de produits frais et locaux pour permettre aux enfants de découvrir de nouvelles saveurs et de se nourrir de la manière la plus saine possible.

Les goûters sont d'ailleurs régulièrement préparés dans le cadre d'une activité cuisine avec les enfants, pour favoriser la diminution des déchets (emballages), donner envie aux enfants de manger ce qu'ils ont préparé et d'offrir une alimentation plus saine (moins grasse et sucrée) et plus variée (goûters salés, avec du pain...).

Les temps de repas (déjeuner et goûter) permettent de se restaurer, de reprendre des forces mais sont également des moments conviviaux entre enfants et avec les adultes. Ils permettent de rentrer en relation de manière différente, de favoriser les échanges en petits groupes (tables de 6), de recueillir des impressions ou des idées. Ainsi, un animateur est présent à chaque table pour réguler le bruit et l'excitation, être attentif à la manière dont se nourrissent les enfants et favoriser la parole dans le groupe.

Les règles liées aux comportements des enfants pendant les repas, sont expliquées régulièrement. Il s'agit de conserver le calme, de parler doucement, de se tenir correctement (ne pas se lever trop souvent et sans raison), de goûter à ce qui est proposé, de se servir raisonnablement pour finir ce qu'il y a dans son assiette. Les enfants ne sont pas obligés de manger de tout mais ils doivent quand même se nourrir. Le discours des adultes porte essentiellement sur le besoin de reprendre des forces notamment pour pratiquer les activités.

Au-delà de ces quelques règles, le temps du repas peut s'avérer pour certains enfants, un moment délicat à gérer pour eux. Il est important d'anticiper les situations problématiques, de privilégier les solutions alternatives plutôt que les sanctions. Un enfant ne tenant pas sur sa chaise très longtemps, pourrait par exemple, être responsabilisé pour aller remplir une carafe d'eau. Un enfant qui perturbe le calme à table pourrait également être mis à une autre table plus isolée. Dans tous les cas, un animateur va intervenir auprès de l'enfant dont le comportement ne serait pas adapté.

Pour que l'ambiance des repas soit détendue, il convient que le temps qui y est consacré soit suffisant pour ne pas avoir à presser les enfants. Ceci étant, ils ne doivent pas non plus s'éterniser car il devient alors compliqué de tenir en place pour certains enfants. Dans l'idéal, le temps du repas dure 45 minutes.

Dans le cadre des apprentissages liés à la vie quotidienne et donc à l'autonomie des enfants, il est important de leur donner la possibilité de faire les choses par eux-mêmes. Suivant leur âge, ils sont capables de se servir seuls, de débarrasser... Le rôle des adultes, est d'accompagner l'enfant dans cet apprentissage et ne doit donc pas faire à sa place dans le but d'aller plus vite ou de se faciliter la vie.

Les enfants peuvent être sollicités pour aider à l'installation des tables, dans la mesure de leurs capacités. En aucun cas, cela ne peut être une sanction car il s'agit d'une participation aux tâches collectives de la vie du centre.

A chaque table, l'animateur s'assure à la fin du repas, que tout soit débarrassé, que la table soit nettoyée et que les chaises soient empilées pour favoriser le balayage de la salle. Chaque enfant peut être responsabilisé pour une tâche précise pour toute la table ou bien pour ses propres affaires.

A la fin du repas, les enfants vont se laver les mains et se rendent dans leur salle pour le temps calme ou la sieste. Il est primordial qu'un animateur soit déjà présent pour les accueillir. Celui qui assure cette tâche, confie le débarrassage de sa table à un autre animateur ou bien emmène les enfants de sa table avec lui.

Les enfants sont responsabilisés par petits groupes, sur la mise en place et le rangement du goûter.